



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 février 2026, 18h30

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **22 membres sur 34, convoqués le 29 janvier 2026** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
 - ✶ Gabriel AUMONIER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Bernard MANVOY (suppléant), Richard PACCAUD, Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAUT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS
- ✶ Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
 - Gaël AUCLAIR, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Corine FONTAN, Richard LABALME, Jacques MARAILLAC, Jocelyne ROLLET, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE

Objet :

Débat d'orientation budgétaire

Pouvoirs

- Pierre VOUILLON à Jean-Claude DESCHIZEAUX

Date de convocation

29 janvier 2026

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
 - Gérard BENTOUHAMI, Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Richard SIMMINI
- ✶ Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
 - Boris LEYNAUD, Lucien MOLINES, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 23

Secrétaire de séance : Corine FONTAN

Monsieur le président expose à l'assemblée que l'article 107 de la loi NOTRe a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB). Conformément aux articles L2312-1 et L3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit faire l'objet d'un rapport.

Les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT à l'article L5211-36.

Monsieur le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2026, annexé à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 5 février 2026

Jean Claude DESCHIZEAUX

Président



Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260205-2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026